



		Contrat	Evénements garantis	Plafond des principales garanties				
				Aide à Domicile	Frais médicaux	Perte de revenus	Incapacité (AIPP)	Décès
Indemnités cumulables	Indemnités cumulables	IDC	Tous les événements accidentels y compris les ruptures tendineuses ou malaises cardiaques survenus au cours de l'activité ou pendant la phase de récupération	A concurrence de 700 € dans la limite de 3 semaines	1 400 € dont 80 € pour frais de lunetterie	16 € par jour dans la limite de 3 100 €	Dès le 1 ^{er} point en fonction du tableau : Ex. : à 9% d'AIPP : 6 100 € x 9% = 549 €	3 100 € de base
		PRAXIS	Tout accident corporel hors ruptures tendineuses	A concurrence de 1 600 €	Sans plafond (31 € pour frais de lunetterie)  Différent de PRAXIS Solutions	Pas de limite mais plafond à 15 000 € par mois	Dès le 1 ^{er} point ( à partir de 5% pour PRAXIS Solutions) en fonction du tableau et de l'âge de la victime. Ex. : 9% à 60 ans : 9 x 865 € = 7 785 €	5 000 € de base + frais funéraire (3000 €)
Indemnités cumulables		IA SPORT + (option qui se substitue à l'IDC)	Tous les événements accidentels y compris les ruptures tendineuses ou malaises cardiaques survenus au cours de l'activité ou pendant la phase de récupération	A concurrence de 1 500 € dans la limite d'un mois	3 000 € dont 230 € pour frais de lunetterie	30 € par jour dans la limite de 6 000 €	Dès le 1 ^{er} point en fonction du tableau Ex. : 9% d'AIPP : 30 000 € X 9% = 2 700 €	30 000 € de base